

Cette formation valide 7h de formation au titre du décret n°2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier, et est capitalisable en vue de l'obtention du diplôme de Niveau 2 – BUT Mention « Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens » - Code RNCP 30123.

Présentation

Le droit des baux d'habitation connaît des évolutions régulièrement qui nécessitent la réalisation d'une veille législative et jurisprudentielle. Certaines questions relatives à ce droit demeurent délicates et il convient d'apporter des réponses précises.

Objectifs :

Ce module a pour objectif de souligner les points du droit des baux d'habitation qui sont nouveaux ou qui sont entourés d'incertitudes. Un éclairage tant théorique que pratique sera apporté sur ces points.

Il a également pour objectif de répondre à l'obligation de formation des professionnels de l'immobilier imposée par la loi ALUR dans le cadre du renouvellement des cartes professionnelles.

Prérequis :

Aucun prérequis, cette formation s'adresse à tous les professionnels de l'immobilier qui souhaitent actualiser leurs connaissances en droit des baux d'habitation et désirent élargir leur champ de compétences dans ce domaine.

ATTENTION : Merci de candidater auprès du Responsable Pédagogique de la Formation

Compétences visées :

- Identifier le cadre juridique régissant les baux d'habitation
- Maîtriser la loi Elan du 23 novembre 2018 et ses 50 décrets
- Connaître la loi Energie et climat du 8 novembre 2019, le décret du 3 octobre 2019 et de la loi de Réforme pour la justice

Programme :

Partie théorique

- Le bail d'habitation d'une location vide
 - La rédaction du bail d'habitation
 - La rémunération des mandataires
 - Les obligations respectives du bailleur et du locataire
 - La fin du bail
- Le bail d'habitation en cas de location meublée
- Le bail d'habitation meublé

Partie pratique

- Analyse de documents et discussion autour des points délicats des baux d'habitation

Modalités d'évaluation

- QCM

Validation

- Délivrance d'une attestation de fin de formation

Responsable pédagogique

Nadège GUNIA

nadège.gunia@iut-tlse3.fr

IUT « A » - Paul Sabatier

Inscription Administrative

Mission Formation Continue et Apprentissage

mfca.formationqualifiante@univ-tlse3.fr

Prix : 434 € (tarif individuel)

Déroulement de la formation

Durée : 7 h

Dates : Voir calendrier des formations (ou à la demande)

Lieu : Toulouse - Université Paul Sabatier - IUT

Nombre de participants :

Minimum : 5 personnes

Maximum : 10 personnes

L'établissement se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre minimal de participants n'est pas atteint.

Modalités d'enseignement :

- Présentiel
- Distanciel

Intervenant :

Sébastien JAMBORT